

Service Interrégional des
Concours

**concours
et examens**

rapport du
Président du jury



Filière
administrative

Rapport du président du jury Concours d'attaché territorial Session 2014

Spécialités :
Administration générale,
Gestion du secteur sanitaire et social,
Analyste,
Animation,
Urbanisme et développement des territoires

Le concours d'attaché territorial 2014 a été organisé par le Service interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des régions Bretagne, Pays de Loire, Haute Normandie et Basse Normandie.

I. CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL

A. Calendrier

Période d'inscription	Du 15 avril au 15 mai 2014
Période de retrait des dossiers	Du 15 avril au 7 mai 2014
Date limite de retour des dossiers	15 mai 2014
Épreuves écrites d'admissibilité	19 novembre 2014
Réunion de jury d'admissibilité	5 février 2015
Épreuves orales d'admission	du 24 au 27 mars 2015
Réunion de jury d'admission	9 avril 2015

B. Inscriptions

Le concours externe est ouvert, pour 50% au moins du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.

Le concours interne est ouvert, pour 30 % au plus du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours dans chaque spécialité concernée, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.

Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces activités.

8437 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 15 avril et le 7 mai 2014.

6735 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription et 92 candidats n'ont pas été admis à concourir (motifs principaux : candidats ne justifiant pas du diplôme requis, notification défavorable de la commission d'équivalence du CDG, activités ne correspondant pas aux missions d'un futur attaché territorial).

41 candidats ont annulé leur participation.

Ainsi, 6602 candidats ont été admis à concourir. Parmi ces 6602 candidats, 44 ont été admis sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier, au plus tard le jour des épreuves. Parmi ces 44 candidats, **aucun** ne s'est présenté le jour des épreuves.

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 254, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Administration Générale	110	54	18	182
Gestion du secteur sanitaire et social	19	10	5	34
Analyste	3	1	0	4
Animation	8	4	2	14
Urbanisme et développement des territoires	12	6	2	20
TOTAL	152	75	27	254

D. Répartition des admis à concourir

Les 6602 candidats admis à concourir étaient répartis ainsi :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Administration Générale	2399	2153	258	4810
Gestion du secteur sanitaire et social	253	398	45	696
Analyste	23	23	0	46
Animation	149	229	38	416
Urbanisme et développement des territoires	463	147	24	634
TOTAL	3287	2950	365	6602

E. Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Administration Générale	21.80	39.87	14.33
Gestion du secteur sanitaire et social	13.31	39.80	9
Analyste	7.66	23	-
Animation	18.62	57.25	19
Urbanisme et développement des territoires	38.58	24.50	12

La sélection est plus forte en interne pour toutes les spécialités, excepté pour la spécialité « urbanisme et développement des territoires ».

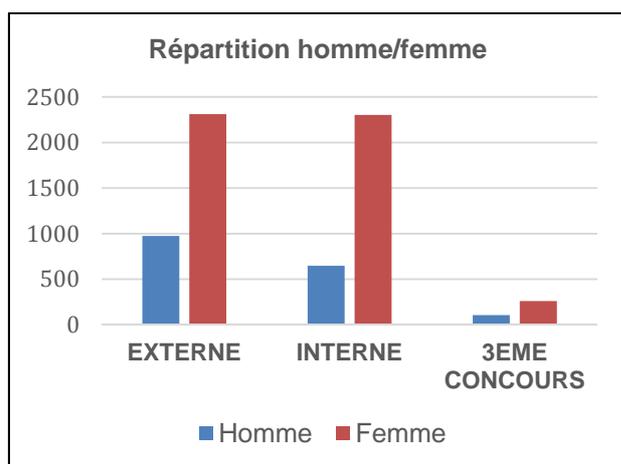
II. CANDIDATS

A. Origine géographique

Les candidats convoqués, sans les 41 abandons, sont domiciliés dans 87 départements différents situés comme suit :

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE DE CONVOQUES	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	2530	6012 soit 91.63 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de La Loire	1881	
Haute Normandie	956	
Base Normandie	645	
Régions hors Grand Ouest	549	549 soit 8.37 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B. Répartition hommes-femmes

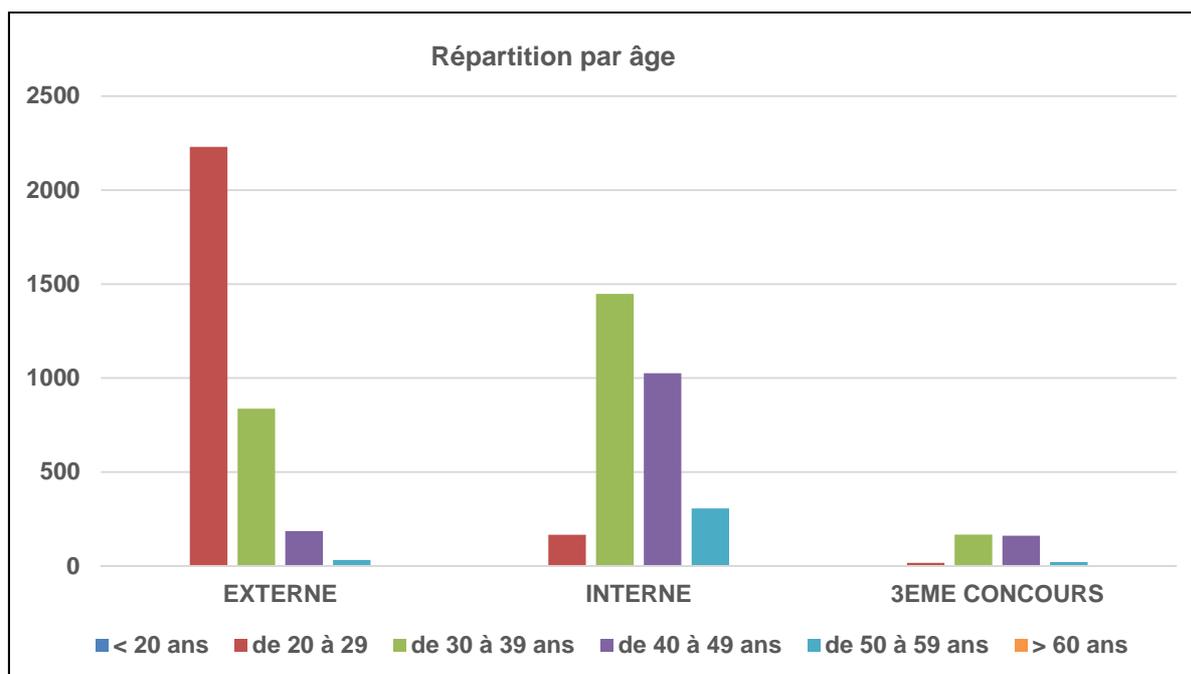


Répartition des admis à concourir par sexe

Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (74 %).

C. Tranches d'âge

Age des admis à concourir



L'âge moyen des admis à concourir est de 35 ans.

On observe que les candidats âgés de 30 à 39 ans sont les plus représentés parmi les admis à concourir.

D. Epreuve de langue

LANGUE CHOISIE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR			TOTAL PAR LANGUE
	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS	
Allemand	78	30	3	111
Anglais	2654	860	171	3685
Arabe moderne	16	12	0	28
Espagnol	465	125	23	613
Grec	1	0	0	1
Italien	55	21	8	84
Néerlandais	1	0	0	1
Portugais	15	9	1	25
Russe	2	2	1	5
TOTAL	3287	1059	207	4553

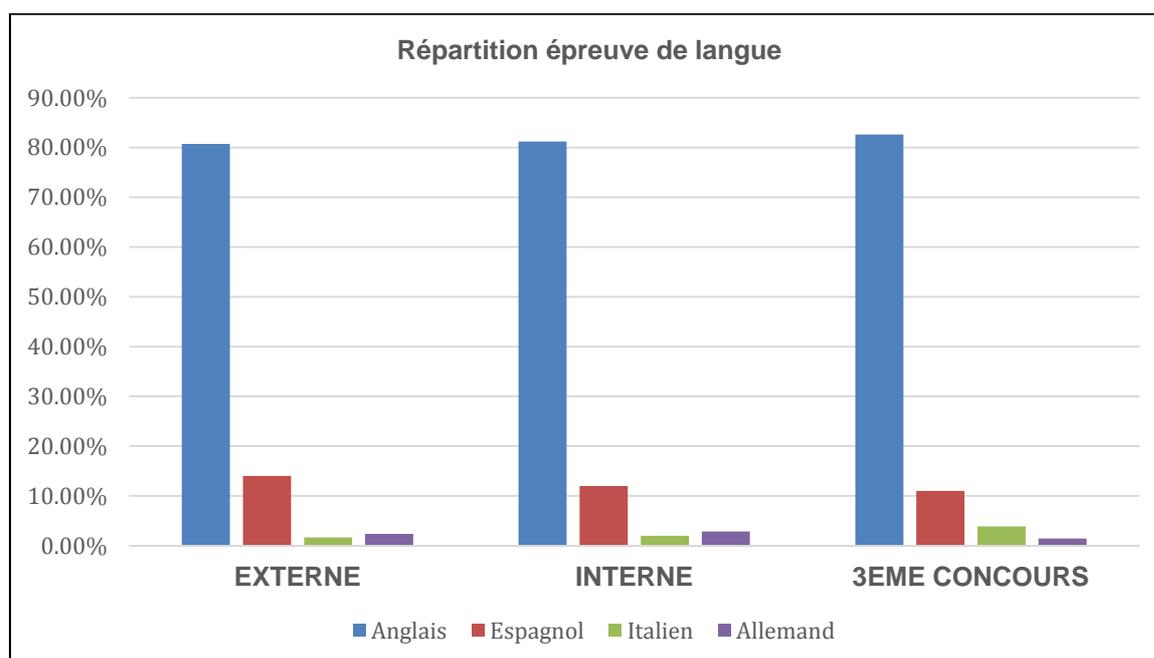
L'épreuve de langue est facultative pour le concours interne et le 3^{ème} concours.

Les admis à concourir de la voie interne, ont choisi cette épreuve pour 35.89 % d'entre eux, et à hauteur de 56,71 % pour le 3^{ème} concours.

Les candidats ont le choix entre 10 langues vivantes, mais l'anglais est la langue la plus plébiscitée :

- concours externe : 80.74%
- concours interne : 81.21 %
- 3e concours : 82.61 %

Top 4 des langues vivantes



III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves se sont déroulées le 19 novembre 2014, sur la journée entière pour les externes (2 épreuves) et uniquement l'après-midi pour les internes et 3ème voie (une seule épreuve).

	EXTERNE			INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Convoqués	Présents		Convoqués	Présents	Convoqués	Présents	Convoqués	Présents
		Composition	Note						
Administration	2399	1232	1218	2153	1427	258	178	4810	2837
Gestion SSS	253	130	129	398	308	45	35	696	473
Analyste	23	15	15	23	17			46	32
Animation	149	79	80	229	163	38	28	416	270
Urbanisme	463	268	263	147	110	24	13	634	391
TOTAL	3287	1724	1705	2950	2025	365	254	6602	4003
Taux absentéisme		47.55%	48.13 %		31.35 %		30.41 %		39.35 %

Le taux général d'absentéisme s'élève donc à **39.37 %**.

L'absentéisme par voie de concours représente :

- concours externe : 47.55 %
- concours interne : 31.35 %
- 3^{ème} concours : 30.41 %.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s'est déroulée du **26 novembre 2014 au 7 janvier 2015**, soit sur 6 semaines environ.

Au total **188** intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves. Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indication de correction.

1. Correction des épreuves du concours externe

Les candidats ont 2 épreuves obligatoires, l'épreuve de composition et de note.

a) Epreuve de composition

Cette épreuve consiste, pour l'ensemble des spécialités, en une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
(durée : 4 heures - coeff. 3)

Le libellé du sujet de cette épreuve était :

« Management, performance, qualité, modernisation... : la distinction entre gestion des collectivités territoriales et gestion des entreprises vous paraît-elle pertinente ? »

31 binômes de correcteurs ont été mobilisés pour cette correction.

Le sujet de l'épreuve de composition étant commun à l'ensemble des spécialités, la répartition des copies a été faite de manière aléatoire sur l'ensemble des correcteurs.

Observations générales des correcteurs sur le sujet :

Sujet :

- Clair, intéressant et pertinent dans le contexte actuel, mais sans doute un peu difficile à appréhender pour des candidats externes car il demande des connaissances législatives et administratives transversales ainsi qu'une méthodologie à maîtriser.

Formulation :

- Le sujet, clairement formulé, donnait une orientation pour l'appréhender et faisait appel à de nombreuses notions à définir et à expliquer.

Appréhension par les candidats :

Les candidats ont, en général, abordé la problématique sous l'angle du distingo « public/privé » or les correcteurs auraient souhaité que les candidats placent le curseur sous l'angle de la nouvelle gestion publique et de son évolution. Ceux-ci ont par ailleurs souvent appréhendé le sujet au regard de l'actuelle crise économique en négligeant de la replacer dans un contexte historique plus large. De nombreuses copies ne sont qu'une comparaison, sans analyser le sujet et la notion de « pertinence », notamment pour le rapprochement gestion privée et publique.

Généralement, les copies manquent de profondeur et d'argumentation. Elles restent superficielles en présentant un catalogue d'idées reçues présentées hors contexte et manquent de mise en perspective. Les propos sont jugés souvent légers voire simplistes, avec beaucoup de formules toutes faites. Les problématiques se résument souvent à de simples reformulations du sujet.

En outre, les copies révèlent généralement une méconnaissance de l'environnement territorial et une vision archaïque de l'économie. Les correcteurs ont constaté une absence de réflexion quant à l'évolution des attentes des usagers, de la logique consumériste des services publics ainsi que des limites de ces nouvelles formes de gestion inspirées ou issues du secteur marchand. On note très peu d'exemples concrets dans les copies. Toutefois, certains candidats ont su se démarquer en sortant de ces approximations ou clichés pour démontrer leur vision « moderne » de ce qu'est la Fonction Publique Territoriale dans son contexte actuel. Il est à noter l'expression souvent déficiente pour des candidats de catégorie A.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de composition par spécialité

Spécialité	Rappel du nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	1232	8.52	17	1	5	62
Gestion du secteur sanitaire et social	130	8.31	14.50	3	1	5
Analyste	15	8.40	12	5	0	0
Animation	79	8.00	15.75	3	0	3
Urbanisme et développement des territoires	268	7.73	14.5	0.5	0	33

b) Épreuve de note

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème rencontré par une collectivité territoriale (dans la spécialité choisie).

(durée : 4 heures - coeff. 4)

Thématiques abordées par SPECIALITE	
Administration	Les grands enjeux de l'intercommunalité
Gestion SSS	L'économie sociale et solidaire : liens avec les collectivités territoriales et établissements publics locaux
Analyste	L'utilisation des tablettes tactiles par les élus et les agents
Animation	La participation des habitants dans le cadre de la politique de la ville
Urbanisme	Les enjeux du PLU intercommunal

Spécialité administration générale

Observations générales des correcteurs :

Ce sujet était d'actualité, assez ouvert et la commande était clairement exprimée. Intéressant en termes de positionnement par rapport aux élus.

Globalement, le niveau est assez faible. Les enjeux ne sont pas assez mis en avant et les plans sont souvent axés sur les avantages/inconvénients.

Par ailleurs, la méthodologie de la note est souvent mal respectée et le style souvent approximatif, ce qui ne facilite pas la compréhension par le lecteur, gêné par un niveau d'expression jugé « déplorable » avec de graves lacunes en français.

L'approche du sujet reste trop superficielle, avec peu d'analyse et un déficit de connaissances empêchant la saisie des enjeux. La plupart des notes sont uniquement descriptives, souvent trop politiques et pas assez techniques. Les différentes formes d'intercommunalité, les principaux chiffres et textes législatifs ont trop souvent été omis. La commande a souvent été oubliée.

Il faut rappeler aux candidats que ce n'est pas une épreuve de savoir, mais de savoir-faire. Très souvent, les candidats n'ont visiblement pas préparé l'épreuve en négligeant clairement la méthodologie. Ils juxtaposent des informations issues du dossier, sans hiérarchiser ni structurer les idées et n'en saisissent ainsi pas les enjeux. Ils ne parviennent pas à avoir une approche globale du dossier et à en mobiliser les éléments essentiels afin de construire une problématique susceptible de répondre à la commande. Les copies révèlent un manque de connaissances sur le sujet, pourtant d'actualité et question citoyenne. Le niveau de certaines copies est pour le moins préoccupant.

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social

Les correcteurs n'ont pas remonté d'observations particulières sur ce sujet.

Spécialité analyste

Observations générales des correcteurs :

Le sujet était facile et d'actualité.

On observe un manque de hauteur sur les enjeux et tendances de ce secteur pour les D.S.I.

Spécialité animation

Observations générales des correcteurs :

Le sujet nécessitait des pré-requis sur la politique de la ville dont de nombreux candidats n'ont pas su faire preuve.

De longs développements sur l'empowerment n'ont pas été mis en perspective par les candidats.

Spécialité urbanisme et développement des territoires

Observations générales des correcteurs :

Le sujet était tout à fait d'actualité, sans piège, riche et clairement formulé, ne soulevant aucune difficulté quant à son traitement pour les candidats s'étant bien préparés à l'épreuve.

L'appréhension du sujet fut variable suivant le niveau ou l'absence de préparation. Toutefois, peu de copies évoquent l'ensemble des points, notamment l'innovation du PLUI par rapport au PLU communal. On remarque une difficulté générale des candidats à formuler une problématique. De nombreux plans sont scolaires et statiques, gênant la fluidité du raisonnement. Les candidats manquent souvent de recul par rapport au sujet. En outre, de nombreuses confusions ont été constatées entre les lois Grenelle, ALUR et SRU, traduisant un manque de connaissances de l'univers territorial, notamment dans la spécialité.

Le niveau global est donc décevant par rapport à ce que l'on peut attendre d'un niveau Bac + 3 malgré quelques copies qui réussissent toutefois à sortir du lot général.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de note par spécialité

Spécialité	Rappel du nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	1218	8.57	19.5	0.50	18	97
Gestion du secteur sanitaire et social	129	8.69	16	3	1	6
Analyste	15	11.25	15	8	0	0
Animation	80	8.92	16.5	2.50	1	3
Urbanisme et développement des territoires	263	9.00	15.5	1	1	13

2. Correction de l'épreuve du concours interne et du troisième concours

Les candidats au concours interne et au 3ème concours ont une seule épreuve obligatoire.

Cette épreuve consiste en la rédaction, à l'aide d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Pour chaque spécialité, les sujets étaient communs aux candidats du concours interne et du troisième concours. Les correcteurs ayant corrigé les copies du troisième concours ont également corrigé des copies du concours interne.

(durée : 4 heures - coeff. 4)

Thématiques abordées par SPECIALITE	
Administration	Le dialogue social dans la fonction publique territoriale
Gestion SSS	Le rôle et la place des Départements, en lien avec les autres acteurs publics, en matière d'habitat des personnes âgées et des personnes handicapées
Analyste	Le télétravail
Animation	Les enjeux de la participation des jeunes à la vie de la cité

Spécialité administration générale**Observations générales des correcteurs :**

Le sujet était en plein cœur de l'actualité compte-tenu des élections des instances paritaires du 4 décembre 2014. Ce sujet transversal concernait potentiellement tous les agents. Il était sans difficulté particulière mais nécessitait une grande rigueur d'analyse. L'aspect réglementaire était bien présent dans les documents fournis. Le grand nombre d'informations a parfois gêné les candidats.

Dans l'ensemble, les candidats ont bien abordé le sujet au niveau réglementaire. Toutefois, ils ont visiblement eu du mal à trouver des solutions personnelles compte-tenu du grand nombre de solutions proposées dans le dossier. Bon nombre de copies consistent en un copier/coller ou un catalogue d'actions sans beaucoup d'analyse. Les réponses sont donc finalement décevantes et de nombreux candidats ont peiné à faire le lien entre les documents et la commune. Très peu de copies ont pris en compte la notion de budget contraint indiquée dans le sujet. En outre, le rôle de l'élu dans le dialogue social a souvent été négligé. Le volet « évaluation des actions » a souvent été oublié par les candidats.

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social**Observations générales des correcteurs :**

Le sujet était peu complexe, à condition de bien identifier les contours de la problématique du logement des personnes âgées et des personnes handicapées, au cœur des compétences du Département. Ce sujet était intéressant pour la transversalité et l'intérêt du Conseil Général à promouvoir des actions de prévention ainsi que pour la synergie des partenariats.

Le sujet a, en général, été compris par les candidats qui ont cependant eu du mal à appréhender le sujet dans toutes ses dimensions. Les enjeux sont donc absents dans la majorité des copies.

Les aspects méthodologiques et opérationnels n'ont pas été facilement identifiés. L'exploitation de la base documentaire a souvent été légère, voire incomplète et la mobilisation des connaissances personnelles a été faible. Beaucoup de candidats ont pris uniquement en compte le public des personnes âgées, en oubliant les personnes handicapées, la loi de 2005 et la MDPH.

De nombreuses copies ne font que lister les dispositifs et les compétences, sans les raccrocher à la problématique posée. Les enjeux financiers pour l'Etat et les collectivités ont été passés sous silence. De nombreux problèmes d'orthographe et de synthèse avec des copies souvent difficiles à déchiffrer.

Spécialité analyste**Observations générales des correcteurs :**

Le sujet était clair et ne présentait pas de difficultés particulières.

Les aspects RH du sujet ont souvent été plus traités que les aspects informatiques attendus.

Spécialité animation**Observations générales des correcteurs :**

Le sujet était d'actualité, bien formulé et pertinent au regard du profil des candidats et de la réflexion à mener.

Peu de candidats réussissent à se projeter dans l'opérationnalité des propositions et apportent ainsi peu de solutions concrètes. Dans l'ensemble, les candidats restent sur des généralités. En outre, peu de candidats définissent les termes qu'ils utilisent dans leur argumentation (politique, jeunesse, etc).

Spécialité urbanisme

Observations générales des correcteurs :

Le sujet d'actualité ne présentait pas de difficultés particulières et laissait aux candidats une certaine latitude sur les méthodes de concertation et les outils nécessaires, entre autres.

Le niveau des candidats est très hétérogène, mais globalement, ils n'ont pas su s'extraire du dossier et se placer dans une optique d'opérationnalité pour la ville d'Alpha. De nombreux candidats ont eu des difficultés à gérer leur temps et ne maîtrisent pas la méthode de restitution et de présentation. De nombreux plans ne présentent pas de problématique claire. En outre, l'expression écrite est mal maîtrisée et l'orthographe défailante.

RESULTATS DE L'EPREUVE DE RAPPORT PAR SPECIALITE

CONCOURS INTERNE

Spécialité	Rappel du nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	1427	8.62	16.5	0.50	25	121
Gestion du secteur sanitaire et social	308	9.25	16.25	2	6	23
Analyste	17	9.24	13.5	6	0	0
Animation	163	9.12	16	3	5	10
Urbanisme et développement des territoires	110	9.47	15	4	3	6

TROISIEME CONCOURS

Spécialité	Rappel du nombre de candidats présents	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	178	8.72	16	1	1	18
Gestion du secteur sanitaire et social	35	9.61	12.5	4	0	1
Animation	28	9	13.5	4	0	1

Urbanisme et développement des territoires	13	9.35	13.5	3	0	1
--	----	------	------	---	---	---

C. Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

Spécialité	EXTERNE		INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Seuil	Nombre de candidats admissibles	Seuil	Nombre de candidats admissibles	Seuil	Nombre de candidats admissibles
Administration générale	10.64	240	12.25	143	11	47
Gestion du Secteur Sanitaire et Social	10	30	13.25	29	11	13
Analyste	10.29	9	11	5		
Animation	10.18	19	13.25	10	11	6
Urbanisme	11.25	30	12.75	16	10.50	6
TOTAL		328		203		72

Soit 603 candidats admissibles.

IV. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 24 au 27 mars 2015 à la salle Paul Janson située à Cesson Sévigné et dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné Fouillard.

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant, selon la voie de concours :

Concours externe :

Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : vingt minutes ; coef.4)

Concours interne :

Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus de présentation ; coef.5)

Troisième concours :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie

(durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coef.5)

Sur les 603 candidats convoqués, 594 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1,49 %.

B. Résultats des épreuves orales

CONCOURS EXTERNE

SPÉCIALITÉ	ÉPREUVE D'ENTRETIEN				ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE (obligatoire)		
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration	236	11,22	18	4	11,94	20	3
Gestion SSS	30	10,75	16	6	9,58	16,50	5
Analyste	9	11,42	15	9,50	11,11	19	5
Animation	18	11,61	18	6	11,03	20	5
Urbanisme	30	10,67	19	3	11,65	20	5

CONCOURS INTERNE

SPÉCIALITÉ	EPREUVE D'ENTRETIEN				EPREUVE DE LANGUE VIVANTE (facultative)			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration	141	11,42	18	5	60	11,47	20	4,50
Gestion SSS	29	10,67	19	3,50	8	11,54	15	6
Analyste	5	11,40	15,25	9	1	10	10	10
Animation	9	11,89	16	8	4	7,88	11	5
Urbanisme	16	10,09	14,50	6,50	5	11,70	13,50	9,50

TROISIEME CONCOURS

SPÉCIALITÉ	EPREUVE D'ENTRETIEN				EPREUVE DE LANGUE VIVANTE (facultative)			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration	46	10,08	16	5	25	12,74	18	5
Gestion SSS	13	10,56	18	4	7	8,64	11	5
Analyste								
Animation	6	12,75	16	9	3	10,67	17,50	6,50
Urbanisme	6	6,58	11	3	2	13,75	16	11,50

Toute note inférieure à 5 / 20 à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat. Ainsi, 10 candidats ont été éliminés du fait de leur obtention d'une note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve obligatoire d'admission.

- **Bilan des 4 jours d'intervention :**

- Meilleure moyenne générale = 16,78 en interne ADG et en interne GSSS.
- Moyenne générale la plus basse = 6,78 au 3^{ème} concours urbanisme et développement des territoires.
- Nombre de notes éliminatoires = 12 (10 en entretien et 2 en langues en externe), soit 2,02 % des candidats entendus ;
- Nombre de candidats absents = 9
- 198 candidats ont obtenu une note comprise en 5 et 9.75, soit 33.33 % des candidats entendus,
- 303 candidats ont obtenu une note comprise entre 10 et 14.75, soit 51.01 % des candidats entendus;
- 83 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15, soit 13.97 % des candidats entendus.

C. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite de 25% ou d'une place.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

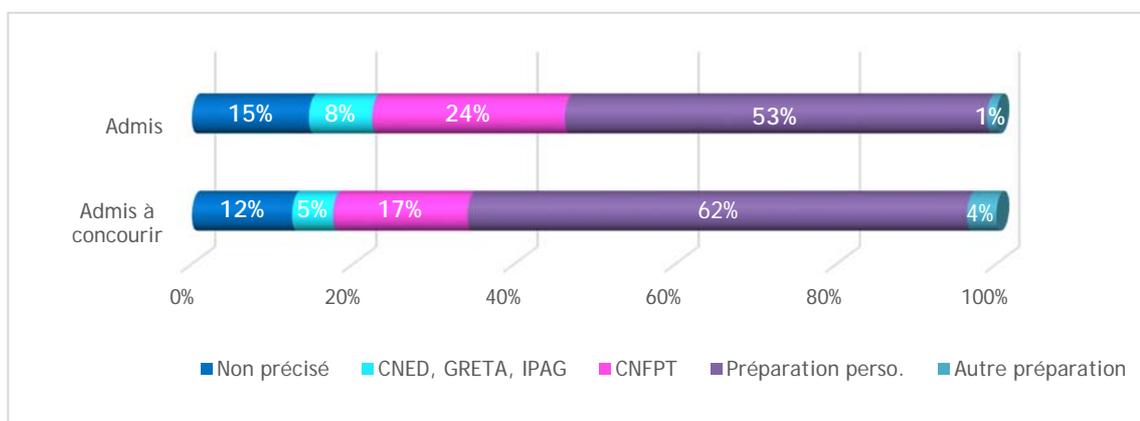
SPÉCIALITÉ	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuil / 20	Candidats admis	Seuil / 20	Candidats admis	Seuil / 20	Candidats admis
Administration	11.88	110	13.06	54	12.11	18
Gestion SSS	10.83	16	12.94	13	11.83	5
Analyste	11.92	3	13.81	1		
Animation	12.15	6	12.33	6	14.06	2
Urbanisme	12.21	12	12	7	12.78	1
	TOTAL	147	TOTAL	81	TOTAL	26

Soit 254 candidats admis, pour 254 postes ouverts.

D. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation au concours, les candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 53 %,
- avoir suivi une préparation aux épreuves via le CNFPT : 24 %.



Les 254 candidats admis au concours d'attaché territorial 2014, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 62.20 % de niveau 1 (Bac+5)
- 28.73 % de niveau 2 (Bac +3 à Bac +4)
- 5.50 % de niveau 3 (Bac +2)
- 2.79 % de niveau 4 (Bac)
- 0.39 % de niveau 5 (BEP-CAP)
- 0.39 % ont indiqué « mère/père de 3 enfants »

Ces informations ont été retranscrites à partir des éléments communiqués par les candidats au moment de leur inscription.

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Concernant la phase d'admissibilité de ce concours, les mêmes remarques que les années passées ont été formulées. Le niveau des écrits de l'ensemble des candidats inscrits reste insuffisant. Outre les problématiques de fond non abordées, les copies comportent toujours de trop nombreuses fautes d'orthographe, de syntaxe et le style descriptif correspond plus à une retranscription orale de la pensée qu'à un devoir organisé. La méthodologie n'est toujours pas acquise pour de nombreux candidats et le manque de préparation est encore criant. Les candidats rencontrent encore des difficultés à proposer de véritables solutions opérationnelles.

Concernant les épreuves d'admission, à la différence des épreuves d'admissibilité, les membres du jury sont agréablement surpris cette année du niveau de préparation des candidats.

Les candidats qui se sont présentés devant le jury avaient, dans une grande majorité, travaillé leur présentation et semblaient connaître les attendus des épreuves. Quelques exposés trop courts n'étaient certes pas suffisamment argumentés pour certains d'entre eux mais dans l'ensemble, les membres du jury ont trouvé que le niveau était satisfaisant au vu des moyennes définitives.

L'épreuve d'entretien est un juste équilibre entre « connaissances techniques », « capacité à se projeter » et motivation, mais s'inscrit également dans une dynamique de recrutement. Le positionnement et l'approche du candidat interviennent de façon indirecte dans l'appréciation générale de la prestation. La dimension managériale reste pour certains à consolider, principalement sur le concours externe.

Ces remarques générales sont d'ailleurs clairement rappelées dans l'ensemble des notes de cadrage « toutes filières confondues » disponibles sur le site du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

Les épreuves de langues, quelquefois redoutées par les candidats ne pratiquant plus depuis plusieurs années, ont également démontré un niveau hétérogène certes mais correct des candidats. Les examinateurs ont là aussi souligné les efforts personnels de certains afin de se remettre à niveau pour pouvoir passer cette épreuve dans les meilleures conditions.

Le jury souhaite rappeler que cette épreuve obligatoire de langue pour le concours externe est maintenant éliminatoire au même titre que l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission. Cette modification réglementaire, intervenue en 2013 a été appliquée pour la première fois pour cette session. Celle-ci doit être clairement intégrée afin que les candidats s'investissent et préparent avec encore plus de soin cette 2^{ème} épreuve d'admission du concours externe, qui pèse dans la réussite au concours.

Ainsi, les prestations « manquées » de certains candidats n'enlèvent en rien le mérite général des candidats de cette session.

Il ressort également que, si la troisième voie est une alternative offerte à des candidats riches d'une expérience privée, associative ou d'élu local de se voir offrir la possibilité d'intégrer la Fonction Publique Territoriale, celle-ci semble toujours profiter plus à des candidats ayant, en grande majorité, la qualité de fonctionnaire.

Ainsi, les candidats inscrits dans cette voie de concours ne doivent pas compter sur un ratio « nombre d'inscrits / nombre de postes » favorable pour réussir. Les attentes des jurys sont les mêmes que celles des deux autres voies de concours, et les calculs « stratégiques et mathématiques » des candidats quant aux chances potentielles de réussir ne fonctionnent pas, quelle que soit d'ailleurs l'inscription dans une voie et/ou spécialité au concours.

Les candidats pourront d'ailleurs noter que les statistiques et projection de « chances » évoluent considérablement une fois les écrits passés, l'absentéisme sur certaines voies de concours et spécialités pouvant faire moduler considérablement les rations initiaux d'inscription.

Comme les sessions précédentes, le nombre limité d'épreuves amène les membres du jury à affiner au plus juste la notation des épreuves afin de départager de la meilleure façon possible les candidats se présentant à ce concours.

La liste d'aptitude prend effet au 1er mai 2015, et compte donc 254 lauréats.

Fait à Thorigné Fouillard, le 30 juin 2015

Le président du jury
Stéphane PERMIN,
conseiller municipal de Saint-Flalo



CONCOURS D'ATTACHE : LES CHIFFRES DE LA SESSION 2014

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	Ext	Int	3ème	TOTAL
Administration générale	110	54	18	182	2399	2153	258	4810	1232	1427	178	2837	10.64	12.25	11	240	143	47	430	11.88	13.06	12.11	110	54	18	182
Gestion du secteur sanitaire et social	19	10	5	34	253	398	45	696	130	308	35	473	10	13.25	11	30	29	13	72	10.83	12.94	11.83	16	13	5	34
Analyste	3	1	-	4	23	23	-	46	15	17	-	32	10.29	11	-	9	5	-	14	11.92	13.81	-	3	1	-	4
Animation	8	4	2	14	149	229	38	416	79	163	28	270	10.18	13.25	11	19	10	6	35	12.15	12.33	14.06	6	6	2	14
Urbanisme et aménagement du territoire	12	6	2	20	463	147	24	634	268	110	13	391	11.25	12.75	10.50	30	16	6	52	12.21	12	12.78	12	7	1	20
TOTAL	152	75	27	254	3287	2950	365	6602	1724	2025	254	4003	-	-	-	328	203	72	603	-	-	-	147	81	26	254